

# SOURIEZ, EN CAS DE CHUTE GENERALI EST LÀ !

N'ATTENDEZ PAS POUR VOUS ASSURER CONTRE  
LES ACCIDENTS GRAVES DE LA VIE QUOTIDIENNE.

Le contrat **Generali Accidents de la Vie** vous indemnise en cas d'accident grave de la vie quotidienne s'il entraîne un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychique supérieur au taux de la formule souscrite ou en cas de décès.

## UNE PROTECTION DES PRÉJUDICES DE LA VIE QUOTIDIENNE

### LES PRÉJUDICES PERSONNELS ET ÉCONOMIQUES

Ce contrat vous indemnise notamment pour :

**les frais d'adaptation de votre logement**

et/ou de votre véhicule jusqu'à 100 000 € ;

**les frais d'obsèques** jusqu'à 5 000 € ;

**les frais d'aide par une tierce personne**

(perte d'autonomie).

### LES PRÉJUDICES NON-ÉCONOMIQUES

L'indemnité permet de couvrir :

**le préjudice d'agrément**, c'est-à-dire l'impossibilité de poursuivre vos activités de loisirs pratiquées avant l'accident ;

**les souffrances endurées** (douleurs physiques, psychiques ou morales) ;

**le préjudice esthétique.**

En cas de décès de l'assuré, ces indemnités ne pourront être inférieures à 45 000 € et couvriront notamment les frais d'obsèques, les souffrances affectives des bénéficiaires du contrat, les pertes de revenus et les frais divers des proches.

### UNE PROTECTION INTÉGRALE

Le contrat Generali Accidents de la Vie permet de vous protéger en cas de dommages corporels suite à :

 **un accident survenant dans le cadre de votre vie privée** (chute, intoxication, noyade, brûlure, etc.) ;

 **des accidents médicaux** ;

 **des événements exceptionnels** (catastrophes naturelles ou technologiques, émeutes et mouvements populaires).

Il couvre les conséquences de l'accident même s'il survient à l'étranger (séjour de moins de 3 mois consécutifs ou durant toute la durée des études pour les étudiants à l'étranger).



## En cas d'accident garanti, une protection juridique incluse dans votre contrat



Un accompagnement dans la résolution de vos litiges ;



Une prise en charge des frais liés à la défense de vos droits ;



Des informations juridiques sur simple appel.

## Un accompagnement 24 h/24, 7 j/7 avec Europ Assistance

Generali Accidents de la Vie vous aide au quotidien dès la survenance de l'accident : assistance à domicile, soutien psychologique, garde de vos enfants ou de votre animal de compagnie, aide à la reconversion professionnelle, etc.

### Un tarif modulable

Seuil d'intervention suivant la formule choisie	Formules	
	Solo	Famille
Seuil d'AIPP <sup>(1)</sup> au moins égal à 5 %	12,26 €/mois	22,25 €/mois
Seuil d'AIPP <sup>(1)</sup> au moins égal à 30 %	10,02 €/mois	17,81 €/mois

<sup>(1)</sup> AIPP : Atteinte à l'intégrité physique ou psychique. Tarif en vigueur au 01/01/2022. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

## EXEMPLE<sup>(2)</sup> D'INDEMNISATION PERSONNALISÉE

### GENERALI ACCIDENTS DE LA VIE

garantit une indemnisation financière permettant de maintenir au mieux la qualité de vie aussi bien privée que professionnelle suite à un accident.

#### Sylvie, 50 ans, veuve

Assistante maternelle, elle est victime d'une chute dans sa douche. L'eau chaude lui a provoqué des brûlures importantes entraînant une amputation de la jambe gauche. Grâce à son contrat GAV, Sylvie a pu être dédommée comme indiqué ci-contre.

Dénomination sociale / Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

N°Orias\* : \_\_\_\_\_

\* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, 602 062 481 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italiendes groupes d'assurances sous le numéro 026.

# LES POINTS FORTS DE GENERALI ACCIDENTS DE LA VIE

- 1 Une formule qui **PROTÈGE TOUTE LA FAMILLE** (assuré, conjoint, enfants à charge).
- 2 **JUSQU'À 12 000 € D'INDEMNISATION** des préjudices esthétiques subis et des souffrances endurées, dès 1 % d'AIPP<sup>(1)</sup> quelle que soit la formule souscrite.
- 3 Une indemnisation en dehors de toute recherche de responsabilité **JUSQU'À 1 MILLION D'EUROS**, quelle que soit la formule choisie.
- 4 Vos **PETITS-ENFANTS COUVERTS** pendant le temps où ils vous sont confiés.
- 5 Une couverture de **TOUS LES ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE** et aussi des **SPORTS À RISQUES ET EXTRÊMES** pratiqués à titre amateur, sans surprime.
- 6 Une couverture en cas d'**ACCIDENT SUITE À UN ATTENTAT, UN ACTE DE TERRORISME, UNE INFRACTION, UNE AGRESSION** ou un **ACCIDENT MÉDICAL**.
- 7 Des **SERVICES D'ASSISTANCE COMPLETS** pour vous aider à gérer les conséquences d'un accident de la vie privée.
- 8 Une protection juridique pour vous accompagner dans la **RÉSOLUTION DE VOS LITIGES LIÉS À UN ACCIDENT GARANTI...** Mais aussi pour des informations juridiques sur simple appel !

Taux d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique (AIPP) évaluée à 40 %	
Éléments pris en compte	Indemnités Generali Accidents de la Vie
<b>Préjudices économiques</b> Sylvie ne peut plus exercer son activité professionnelle. • Indemnisation de son déficit fonctionnel permanent. • Préjudice économique. • Aménagement du domicile. • Nécessité de l'aide d'une tierce personne.	60 000 € 53 716 € 26 622 € 42 759 €
<b>Préjudices personnels</b> • Souffrances endurées. • Préjudice esthétique. • Préjudice d'agrément.	13 000 € 9 000 € 4 000 €
<b>Les + Protection juridique</b> • La prise en charge du litige opposant Sylvie à un prestataire au titre de l'aménagement de son logement nécessaire suite à son accident (dans la limite des plafonds prévus au contrat).	
<b>Les + Europ Assistance</b> • Aide à la reconversion professionnelle. • Organisation de services de proximité et livraison de courses.	
<b>Indemnité totale</b>	<b>209 097 €</b>

<sup>(2)</sup> Informations données à titre purement indicatif et sans valeur contractuelle. Elles ne préjugent en rien de l'évaluation faite par Generali sur les sinistres qui lui sont soumis et ne sauraient lui être opposables, chaque situation étant unique.

